



Les métiers de l'aide à domicile

Branche de l'aide, de l'accompagnement,
des soins et des services à domicile

Les métiers de l'aide à domicile

Branche de l'aide, de l'accompagnement, des soins et des services à domicile

Des acteurs majeurs de l'économie sociale et solidaire

Une mission sociale et économique

L'aide et l'accompagnement à domicile des personnes âgées dépendantes, des personnes handicapées et des familles en difficulté occupent une place prépondérante au sein du secteur social et médico-social et des services à la personne.

> Forte de 5 200 structures, à but non lucratif, employant 222 000 salariés, c'est la branche la plus importante du secteur économique des services aux personnes dans le cadre des activités prestataires.

> Une présence assurée sur l'ensemble du territoire.

Un gisement d'emplois indispensables, non délocalisables, pérennes et attractifs

L'obligation de proximité de service et la réponse aux forts besoins sociaux pour les personnes fragiles développent l'emploi local et le rendent non délocalisable.

Ces emplois sont pérennes grâce à la politique menée par la branche qui vise l'augmentation du niveau de qualification et l'augmentation des temps de travail vers le temps plein. Cette politique offre également de nouvelles possibilités d'évolutions professionnelles.

5 200
structures
emploient
222 000
salariés.

8 millions
d'heures d'intervention
en mode prestataire
1,6 millions
de bénéficiaires

91 %
des salariés en contrat à durée indéterminée.
Durée moyenne de travail des salariés qualifiés.
= 70 % d'un temps plein.



Des métiers au coeur du lien social

L'accompagnement et le soin au centre du dispositif

Le coeur du métier de l'aide à domicile concerne avant tout l'aide aux publics fragilisés qui va des actes essentiels du quotidien (toilette, prise de repas, entretien du cadre de vie, transport accompagné, courses...), jusqu'aux soins infirmiers, l'accompagnement social et éducatif des familles, la garde d'enfants, le portage de repas...

Parmi les salariés de la branche de l'aide, de l'accompagnement, des soins et des services à domicile :

> **84 % des salariés** oeuvrent auprès des personnes âgées dépendantes et des personnes handicapées en vue du soutien à l'autonomie.

> **3 % sont des TISF** (Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale) qui interviennent auprès des familles en difficulté ou confrontées à la maladie.

> **5 % sont des aides soignants ou des infirmiers** qui assurent les soins à domicile.

Des diplômes spécifiques

Depuis plusieurs années la politique de professionnalisation de la branche a abouti à la reconnaissance des métiers d'intervention auprès du public fragile

Les principaux diplômes sont :

- ADVF : assistant de vie aux familles (niveau V),
- DEAVS : le diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale, (niveau V),
- DEAS : diplôme d'état d'aide soignant (niveau V),
- DEAMP : diplôme d'état assistant médico-psychologique (niveau V),
- DETISF : le diplôme d'état de technicienne de l'intervention sociale et familiale, pour les intervenants qui accompagnent les familles en difficulté, (niveau IV),
- BTS : services et prestations aux secteurs sanitaire et social (SP3S) pour les métiers administratifs d'encadrement (niveau III).

Une politique de gestion des ressources humaines ambitieuse

Renforcer la professionnalisation en particulier des intervenants à domicile

Les structures déploient une véritable politique de gestion des ressources humaines visant à professionnaliser le personnel et valoriser l'ensemble des métiers.

Un taux de cotisation de branche à
2,07%
= 64 millions
d'euros consacrés
à l'effort de formation
de la branche

En 2012,
123 225
stagiaires partis
en formation
3,7 millions
d'heures de formation
pour
70,6 millions
d'euros

Des prestations de qualité

> Grâce à la complémentarité des activités notamment d'aide, d'accompagnement et de soins à domicile, les associations offrent une prise en charge globale aux usagers. Elle permet une meilleure adaptation aux besoins des publics fragiles pour la vie quotidienne, les soins, les courses, les transports, un accompagnement à l'extérieur ou le portage de repas.

> Une grande souplesse d'intervention pour des publics fragiles. Plus le niveau de dépendance et/ou de fragilité des publics s'accroît, plus les interventions sont complexes et s'adaptent aux différents besoins :

- intervention le week-end,
- continuité de service jour et nuit,
- accueil temporaire en structure.

La branche regroupe des structures sous le mode "prestataire" garantissant des interventions de qualité.

Ce mode d'intervention assure le suivi et l'encadrement des intervenants sur le terrain et l'adéquation de l'intervention aux besoins de l'usager.

L'usager recourt à une structure prestataire qui **définit, organise et contrôle** les interventions. Cette structure est l'employeur des intervenants, elle les encadre, les évalue et les forme, garantissant ainsi la qualité des interventions.

Les pré-requis du secteur

Être salarié de nos associations, c'est avant tout accompagner et aider, à leur domicile, des personnes âgées, des personnes en situation de handicap ou des familles en difficulté.

En intervenant au domicile privé des usagers, les salariés des structures doivent donc :

- être autonome, avoir l'esprit d'initiative ;
- maîtriser des savoir-être (politesse, courtoisie, ponctualité, discrétion, non jugement...) ;
- maîtriser la langue française tant à l'oral qu'à l'écrit ;
- être mobile : avoir une voiture, un deux roues, un vélo: intervenir à domicile nécessite de nombreux déplacements dans la journée.

Les associations de l'aide, de l'accompagnement, des soins et des services à domicile répondent à l'évolution de notre société

Une branche forte et structurée qui va de l'avant

La branche de l'aide, de l'accompagnement, des soins et des services à domicile est constituée de :

> quatre fédérations employeurs (ADESSADOMICILE, ADMR, FNAAFP-CSF, UNA) regroupées au sein de l'USB-Domicile (Union Syndicale de la Branche du Domicile) ;

> Cinq organisations syndicales (CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, FO).

Depuis 15 ans, les partenaires sociaux négocient des accords de branche.

En 2012, l'entrée en vigueur de la convention collective de la branche finalise ce processus de structuration.

La branche de l'aide, de l'accompagnement, des soins et des services à domicile s'est construite autour des valeurs de solidarité. Cet engagement favorise une approche globale de qualité qui préserve la dignité des publics fragiles que sont les personnes âgées, handicapées ou les familles en difficulté.

> La forte croissance des besoins d'aide et de soins à domicile va se renforcer dans les 10 ans à venir.

> Pour répondre à la pression de la demande sociale et aux exigences croissantes de qualité la branche poursuit le mouvement de modernisation de ses structures.

La branche de l'aide, de l'accompagnement, des soins et des services à domicile répond notamment aux besoins d'une population de personnes âgées dépendantes :

800 000 actuellement,
1,2 million de personnes en 2040
= 50 % de plus.

CONSULTEZ TOUS LES AUTRES DOCUMENTS DE CETTE SÉRIE :

